

## Principaux commentaires du MSC sur l'avant-projet du HLPE sur les approches agroécologiques (...)

---

*Avant-projet initial - 12 novembre 2018*

*Le présent document vise à communiquer les commentaires initiaux du Groupe de travail sur l'agroécologie du Mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le CSA. Malgré les restrictions linguistiques (la mise à disposition du texte anglais uniquement limite grandement la capacité des secteurs non anglophones à prendre part à cette étape importante), ce document transmet les commentaires collectifs du large éventail de secteurs de la société civile qui participent activement au processus du GT du MSC. Bien qu'il mette en évidence les commentaires globaux initiaux, une contribution plus complète et détaillée sera présentée avant la date butoir du 19 novembre.*

Le MSC attache une grande importance à ce rapport du HLPE et à l'axe de travail correspondant. Cependant, le MSC est profondément préoccupé par l'avant-projet. L'accent qu'il place en réalité sur l'Agroécologie est faible, incohérent et non adapté au mandat du CSA, au sein duquel l'agroécologie a été clairement distinguée des autres innovations. Au contraire, l'avant-projet met avant tout l'accent sur les « innovations » pour des systèmes alimentaires durables, en faisant référence de manière bien trop faible à la vision du CSA en lien avec la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN). Il présente de nombreuses autres approches sans vraiment examiner les raisons de leur inclusion et en négligeant d'examiner dans les faits, en quoi certaines de ces « autres approches » constituent les principaux moteurs de la dynamique de dépossession, marginalisation, dégradation de l'environnement, perte de biodiversité et malnutrition et maladie. Dans ce contexte, l'avant-projet mélange toutes ces approches dans la notion fourre-tout de « système alimentaire durable », engendrant des recommandations très larges et faibles à l'attention des responsables des politiques. Dans ce contexte, le MSC souhaiterait mettre en avant les cinq commentaires et suggestions de nature globale qui suivent, en vue de la révision de l'avant-projet :

1. **La centralité des paysans et des peuples autochtones en tant qu'acteurs et sujets principaux dans la genèse de l'agroécologie doit être reconnue à sa juste valeur.** La description que fait l'avant-projet de l'agroécologie émerge des études de la littérature scientifique et ne reconnaît pas la coévolution de la science, de la pratique et des mouvements, qui se développe depuis des millénaires, sous les formes les plus anciennes d'agroécologie autochtone et paysanne antérieures aux sciences formelles. Il est donc essentiel de clarifier la genèse historique de l'agroécologie en tant que mouvement paysan et autochtone combinant différentes formes de connaissances dans sa pratique, sur les territoires où elle a évolué. Il conviendrait donc de mettre explicitement en avant le fait que les paysans et les peuples autochtones sont les principaux acteurs et sujets de l'agroécologie, ainsi que les implications systémiques au sein de leurs territoires ;
2. **Le concept d'innovation doit être dissocié de la technologie et être surtout relié à la progression de la Sécurité alimentaire et de la nutrition.** Malgré les définitions initiales, les innovations sont essentiellement présentées selon la perspective de l'avancée technologique, et les motifs et moteurs de ces innovations ne sont pas explicitement reconnus. Les innovations devraient être considérées comme des réponses créatives à des conditions difficiles et/ou à la combinaison de processus et de pratiques promouvant les transitions vers un nouvel état souhaité. Dans le contexte du CSA, les seules innovations qui devraient être envisagées sont celles dont le motif explicite est la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et la recherche de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il est aussi essentiel de faire la distinction entre les innovations systémiques, qui visent à traiter les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, et les innovations plus spécifiques, à la portée plus limitée, qui ne font qu'atténuer les effets symptomatiques. Dans ce contexte, les liens entre l'agroécologie et une telle vision- plus large et plus holistique - de l'innovation

doivent être clairement exposés, tout en différenciant également de manière explicite les innovations promouvant le partage des connaissances et la mise en commun de leurs bénéfices, des innovations générant des asymétries de connaissances et facilitant la concentration du pouvoir ;

3. **L'analyse et l'évaluation du Rapport devraient se fonder sur le cadre des droits humains, et notamment sur le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition.** L'agroécologie et les autres approches devraient être essentiellement évaluées en fonction de leur capacité à faire avancer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et les priorités en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. A ce sujet, le MSC voudrait dénoncer l'accent excessif que place l'avant-projet sur l'amélioration de la durabilité des systèmes alimentaires, car cette dernière n'est pas l'objectif ultime. Toute approche ne répondant pas à ces critères fondamentaux devrait être soit exclue du Rapport soit dénoncée pour toutes ses lacunes. La centralité des droits humains conduit également au respect de la centralité des personnes et de leur fonction d'agents principaux et donc à la nécessité d'appliquer une analyse adéquate des rapports de force pour montrer si les innovations engendrent des concentrations du pouvoir et des richesses fragilisant la souveraineté des personnes ;
  
4. **Le cadre d'évaluation devrait clairement permettre aux responsables de l'élaboration des politiques de prendre des décisions éclairées sur les approches devant être soutenues par le biais de politiques et d'investissements publics.** Le Rapport du HLPE devrait servir un objectif d'élaboration des politiques et non pas de description scientifique. La matrice d'évaluation actuelle est trop confuse pour pouvoir clairement soutenir l'élaboration des politiques. Le MSC voudrait proposer trois changements fondamentaux :
  - a) Tout d'abord, l'avant-projet détaille de nombreuses approches différentes : ceci est à la fois inadapté et trompeur. Dans l'analyse du MSC, nombre de ces approches ne sont ni systémiques ni conformes aux critères mentionnés précédemment. Par ailleurs, l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture tenant compte de la nutrition, l'intensification durable et les approches fondées sur la chaîne de valeur sont toutes des stratégies techniques employées par les systèmes industriels, plutôt que des entités séparées. Elles devraient toutes être regroupées sous la catégorie « innovations du système industriel », car ceci peut mettre en évidence la direction différente que peut prendre l'innovation entre les systèmes des petits exploitants et les systèmes industriels. La réduction du nombre d'« approches » est la première mesure fondamentale à prendre afin de rendre ce cadre d'évaluation compréhensible et utile pour l'élaboration de politiques ;
  - b) Deuxièmement, les critères d'évaluation qui sont proposés sont bien trop nombreux, d'une importance inégale et déroutants dans le meilleur des cas. Le MSC aimerait proposer que les critères soient limités à ce qui suit :
    - a. Portée de l'approche (systémique/spécifique) ;
    - b. Les sujets et acteurs principaux et les implications en termes de pouvoir ;
    - c. Evaluation des droits humains, notamment s'agissant du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition ;
    - d. Contribution à la SAN (en ce qui concerne les quatre piliers et les régimes sains/durables) ;
    - e. Principes d'évaluation du HLPE (efficacité des ressources, résilience, équité/responsabilité sociale, empreinte environnementale).

La réduction des critères à une série de principes largement utilisés, combinée au regroupement de ces approches, engendrerait des résultats bien plus compréhensibles et utiles pour l'élaboration des politiques. Nous sommes profondément convaincus que l'agroécologie montrerait clairement sa capacité à répondre de manière complète à l'ensemble de ces critères et attendons que le Rapport montre ceci sans ambiguïté ;

c) Troisièmement, le cadre d'évaluation devrait rendre compte, de manière claire, des tensions et des défis liés à la cohabitation/coexistence entre les approches objet de la comparaison ;

5. **Le Rapport devrait fournir des propositions claires et substantives sur les modalités de renforcement de l'Agroécologie ainsi que concernant les approches susceptibles de s'avérer tout aussi propices pour la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et de la sécurité alimentaire et de la nutrition.** L'avant-projet est axé de manière excessive sur le côté descriptif et analytique, alors que sa contribution normative reste limitée, avec des recommandations politiques relativement faibles et non fondées. Il est essentiel que l'évaluation du HLPE des diverses approches soit accompagnée d'une articulation bien plus profonde des options fondamentales, en termes de politiques et d'investissements publics, que les responsables de l'élaboration des politiques peuvent employer pour renforcer l'agroécologie et d'autres approches utiles. Dans un même temps, il est tout aussi essentiel que le Rapport expose les politiques et les investissements actuels qui fragilisent l'agroécologie et les autres approches utiles. Enfin, le Rapport doit inspirer et soutenir un processus de convergence des politiques. Bien que l'analyse constitue une importante contribution, comme mentionné précédemment, l'utilité du Rapport consiste également à mettre en évidence des options politiques concrètes que les responsables de l'élaboration des politiques peuvent envisager, s'agissant aussi bien des nouvelles approches semblant prometteuses que de l'interruption de celles s'avérant inadéquates.